

PREPARATION DE LA COMMISSION MIXTE

**OBSERVATIONS DE LA MISSION DE COOPERATION
SUR LE MEMORANDUM RWANDAIS**

S A N T E

Dans ce domaine, la Coopération Française apporte, depuis de nombreuses années, une aide importante à la Préfecture de RUHENGRI, cette aide, sous forme d'assistance technique et d'appui logistique, bénéficiant à la Direction de la Région Sanitaire de RUHENGRI (jusqu'en 1990) et à l'Hôpital de RUHENGRI :

- Direction de la Région Sanitaire (en 1990) : 1 assistant technique (Médecin-Directeur de la Région) et 250 000 FF d'appui logistique.
- Hôpital (en 1992) : 10 postes d'assistance technique (directeur et gestionnaire notamment), dont 6 civils, et 850 000 FF d'appui logistique.

A partir de 1991, la Région Sanitaire n'a plus bénéficié de soutien (transfert de l'assistant technique au Ministère de la Santé et suppression de l'appui logistique), dès lors qu'il est apparu opportun de développer au niveau national l'expérience réussie de création de pharmacies communautaires au sein des Centres de santé, et qui a été initiée par notre assistance technique.

Dans cette optique, il est souhaitable, conformément aux conclusions de la mission d'évaluation et d'orientation (Janvier 1992), de centrer notre intervention sur 3 secteurs, des aides ponctuelles pouvant, par ailleurs, être apportées à la Région Sanitaire de RUHENGRI sur l'enveloppe CDI :

1. Hôpital de RUHENGRI

Poursuite de notre action, mais selon de nouvelles modalités :

- développement du volet "formation".
- désengagement progressif tant au niveau de l'assistance technique que de l'appui logistique.
- autonomie financière.

2. Programme d'Accélération des Soins de Santé Primaires (P.A.S.S.P.)

Appui à la mise en place d'une centrale nationale d'approvisionnement en médicaments et matériels essentiels :

- 2 assistants techniques : 1 médecin mis à la disposition de l'équipe de soutien au PASSP et 1 pharmacien gestionnaire (poste nouvellement créé)
- subvention FAC.

.../...

3. Lutte contre les grandes endémies

L'effort en faveur de la lutte contre le paludisme, qui constitue la première cause de morbidité, doit être poursuivi :

- extension à l'ensemble du pays du programme de prévention par l'utilisation de moustiquaires imprégnés d'insecticides, et qui est financé au titre des CDI,
- mise en oeuvre d'un programme de recherche sur le paludisme en altitude.

Le soutien au Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) doit, par ailleurs, être renforcé :

- appui au laboratoire de référence du PNLS,
- appui à la création d'un centre de traitement systématique des maladies sexuellement transmissibles,
- appui à la création d'un centre d'appui médico-social pour l'information des séropositifs de leur statut sérologique et pour l'information d'accompagnement nécessaire,
- appui à la prise en charge des orphelins du SIDA,
- appui en moyens diagnostics des laboratoires du PNLS de RUHENGARI et GISENYI.

INDUSTRIE ET ARTISANAT

La relance de l'économie rwandaise passe nécessairement par le développement du secteur privé. L'aide du MCD doit se concentrer sur l'artisanat, et plus particulièrement du bois, où il importe de poursuivre les 2 opérations "Mobilier Scolaire" et "Appui au développement du secteur artisanal au Rwanda".

Un appui institutionnel à la Direction de l'Artisanat et des PME/PMI avec, notamment, la mise à disposition d'un conseiller technique chargé de la coordination de l'ensemble des projets concernant les secteurs artisanat et PME/PMI, ainsi qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie, peut être envisagé favorablement.

Cette action pourra utilement être complétée par des opérations financées au titre des Crédits Déconcentrés d'Intervention (C.D.I.) en faveur du développement de petites unités agro-industrielles. Il convient, à cet égard, de souligner qu'en 1992, sur l'enveloppe CDI, a été accordée à un Intergroupement de paysans (646 membres) une subvention d'un montant de 630 000 FF en vue de la mise en place d'une unité mobile de transformation du tournesol.

ECONOMIE ET FINANCES

En dépit de la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel depuis la fin de l'année 1990, la situation économique et financière du RWANDA ne cesse, globalement, de se dégrader, les faits suivants étant, à cet égard, révélateurs de l'aggravation récente de la crise financière, à laquelle est confrontée le Gouvernement rwandais :

1. S'agissant du remboursement des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.), l'échéance de Mai 1992 n'a pas été réglée.

2. Pour la première fois, les agents de l'Etat ont, au mois d'Août, été payés avec beaucoup de retard.

Face à la gravité croissante de la situation, les orientations arrêtées par les autorités rwandaises en vue du redressement économique et financier du pays paraissent bonnes et doivent être soutenues, la demande d'appui de la Coopération française à ce programme appelant les observations suivantes :

1. Un poste de "Conseiller technique du Président du Comité de suivi du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) au Ministère du Plan" a été ouvert en 1992 et le recrutement est en cours.

2. Si le poste d'assistance technique auprès de la Direction Générale de la Statistique au Ministère du Plan présente un intérêt certain, il a, en l'état actuel, un caractère moins prioritaire que d'autres.

Il s'ensuit que, dans le cadre d'une diminution de l'enveloppe "assistance technique" attribuée au titre de 1993, notre soutien ne pourrait, dans un premier temps, que se limiter à des missions d'appui.

3. La mise en oeuvre du PAS en 1991 a mis en évidence des carences importantes au niveau du Ministère des Finances, et notamment en matière de préparation et de suivi de l'exécution du budget (découverte à la fin de 1991 d'un montant de 8,843 milliards de FRW d'arriérés de paiement inconnus du Ministère des Finances et correspondant à des engagements sans visa préalable du contrôleur financier).

Dans ce contexte, il apparaît opportun, dès lors que, d'une part, un appui au Ministère des Finances doit, désormais, dans le cadre du renforcement des capacités de gestion de l'administration rwandaise, être considéré comme une priorité, d'autre part, la réorganisation du Trésor Public est importante, de créer un poste d'assistance technique auprès du Directeur Général dudit Ministère (dans le cadre de la réorganisation en cours des ministères, est substitué au Secrétaire Général, qui était le numéro deux, un double cabinet, l'un politique composé d'un directeur de cabinet et d'un conseiller technique, l'autre administratif constitué d'un directeur général). L'action d'un assistant technique affecté à la Direction du Trésor serait, en tout état de cause, limitée et ne répondrait qu'incomplètement aux objectifs de renforcement du Ministère des Finances.

Les termes de référence de ce poste pourraient être établis à l'occasion de la mission de formulation du programme national "Renforcement des capacités nationales de conception et de gestion du développement économique", qui doit avoir lieu du 20 Octobre au 6 Novembre 1992, et à laquelle la représentation locale du PNUD souhaite voir participer un expert français en finances publiques.

DEVELOPPEMENT RURAL

Les orientations fixées en matière de développement rural s'inscrivent parfaitement dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), qui accorde une importance particulière à la relance du secteur agricole en vue d'une amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

Dans le cadre d'un objectif d'autosuffisance alimentaire et de sécurisation du revenu de l'exploitation, notre action doit être axée sur l'intensification de la production agricole et animale.

Dans cette optique, il s'agit, en premier lieu, de poursuivre et de renforcer les actions en cours :

- Appui à l'Unité Opérationnelle de MASAKA,
- KIGALI-NORD,
- Amélioration génétique des races bovines et caprines (le principe d'un cofinancement avec la Caisse Centrale de Coopération Economique de l'extension à l'ensemble de la Préfecture de Kigali du projet mis en oeuvre actuellement dans le cadre de l'Unité Opérationnelle de MASAKA est acquis).

S'agissant de projets nouveaux, le Département a marqué son intérêt à intervenir aux côtés de la C.C.C.E. dans l'opération d'aménagement de la vallée de la NYABARONGO, l'organisation avant la fin de l'année d'une mission conjointe MCD/CCCE étant, à cet effet, envisagée.

Dans le domaine de la recherche agronomique, la situation se présente de la manière suivante pour ce qui est des projets les plus récents :

- l'assistant technique recruté pour le projet "Recherche sur la bananeraie" est désormais en poste, la convention de financement ayant été signée depuis le 12 Juillet 1991.
- le projet de convention de financement concernant l'opération "Recherche pour l'amélioration du café arabica" a été transmis aux autorités rwandaises au mois d'Août dernier.

ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET SPORTS

En matière d'enseignement, de jeunesse et de sports, il importe de poursuivre notre action, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs fixés par le Gouvernement rwandais :

1. Enseignement

L'accent doit continuer à être mis sur la défense et la promotion de la langue française à travers :

- *l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire :*

Le projet, qui a démarré en 1987 sous forme d'appui à la rénovation de l'enseignement du français et se poursuit dans le cadre d'un appui à la formation dans l'enseignement primaire, bénéficie de subventions du FAC (3 conventions successives pour un montant total de 7,9 MF) et d'assistance technique (12 postes depuis Septembre 1992).

En 1994, une dernière subvention du FAC doit permettre, dans la perspective de la création d'une structure de recyclage permanent et décentralisé, d'achever le programme de formation de 200 animateurs pédagogiques pluridisciplinaires (100 doivent être formés dans le cadre du financement actuel) et donc de couvrir l'ensemble du pays.

- *le soutien à l'Université Nationale du Rwanda au niveau de la formation des professeurs des écoles normales d'instituteurs (lettres, sciences de l'éducation et sciences exactes) :*

Si ce soutien doit être maintenu, il doit être apporté selon de nouvelles modalités visant à privilégier les accords inter-universitaires et les délégations universitaires par rapport à l'assistance technique, le système des missions d'enseignement présentant le double avantage de pouvoir disposer d'enseignants de qualité et à moindre coût.

2. Sports

La création d'un Centre permanent d'accueil et d'encadrement de jeunes athlètes dans une optique d'émergence d'une élite sportive mérite d'être soutenue, dès lors que, un certain nombre de conditions favorables étant déjà réunies, la mise en oeuvre de ce projet ne nécessite pas de financement important :

- . les infrastructures sportives et hôtelières existent,
- . l'assistant technique en poste au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif dans le cadre du projet "Sport de masse" peut apporter son appui à cette structure.

.../...

Les dépenses liées à l'animation et au fonctionnement pourraient, en tout état de cause, être prises en charge sur l'enveloppe "Crédits Déconcentrés d'Interventions (CDI)".

Il apparaît, toutefois, opportun, qu'une telle structure puisse avoir une vocation régionale.

3. Jeunesse

L'action menée en faveur des jeunes dans le domaine sportif ne peut qu'être utilement complétée par un appui à la création d'emplois pour cette catégorie de la population.

Un poste d'assistance technique a, à cet effet, été ouvert en 1992 et son titulaire doit prendre prochainement ses fonctions, une aide financière pouvant également être apportée au titre des CDI.

PROJET DE CREATION D'UNE ECOLE
NATIONALE DES SPORTS

La création d'une Ecole Nationale des Sports (E.N.S.) permettrait de placer la future Elite sportive dans un environnement particulièrement favorable à sa formation. Elle constituerait la meilleure réponse possible aux contraintes imposées par la préparation à la pratique sportive de haut niveau.

Le financement du Projet porterait principalement sur le fonctionnement de cette Ecole dans la mesure où des infrastructures sportives et hôtelières de qualité existent déjà.

Le Projet viserait l'amélioration des performances des stagiaires, leur formation socio-professionnelle, et le renforcement de leur connaissance de la langue française.

La structure ainsi mise en place permettrait d'accueillir certains sportifs à plein temps et d'autres de façon ponctuelle dans diverses disciplines.

A terme la vocation de cette Ecole pourrait devenir régionale.

MONTANT ESTIMATIF DU FINANCEMENT : 1 MILLION DE FRANCS FRANCAIS

ECOLE NATIONALE DES SPORTS

Inventaire des Exigences

- 1.** Une structure d'accueil comprenant des installations sportives et un centre d'hébergement et de restauration.
2. Une Direction et un secrétariat.
3. Un encadrement sportif.
4. Un suivi médical.
5. Un budget permettant le fonctionnement de l'établissement le financement de compétitions à l'échelle nationale et la participation aux compétitions internationales.
6. L'équipement des stagiaires.
7. Une politique de formation socio-professionnelle.

** existe déjà.

INFRASTRUCTURES

Une mission accomplie au mois de Juin 1992 par un agent du Département et un expert de la Société Française de Prestations de Personnels et de Services Aéronautiques (SOFREAVIA) a, s'agissant de la Régie des Aéroports du Rwanda, mis en lumière des carences dans 3 domaines :

- sécurité aéroportuaire,
- sécurité de la navigation aérienne,
- sécurité incendie et sauvetage.

Face à cette situation, la nécessité apparaît de prendre rapidement des mesures, et plus particulièrement en matière de sécurité aéroportuaire et de sécurité de la navigation aérienne, où pourraient, dans le cadre d'un programme global, intervenir le Département et la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.).

Le Ministère de la Coopération et du Développement pourrait pour sa part, prendre en charge, d'une part, un programme de formation complet, d'autre part, la mise en place d'une cellule d'instruction locale au contrôle.

Dans cette optique, le poste a, dans le cadre de ses propositions de programme à moyen terme 1993-1995 (FAC), inscrit à cet effet, au titre de 1993, une enveloppe de 2.5 MF.

Le RWANDA va, par ailleurs, bénéficier du programme africain pour la sûreté aéroportuaire.

MEMORANDUM AERONAUTIQUE CIVILE

Sommaire:	
Contexte.....	page 1
Historique Coopération Française.....	page 2
Situation actuelle.....	page 4
Définition des besoins.....	page 6
Identification des besoins.....	page 7
Sécurité de la Navigation aérienne.....	page 8
Infrastructures.....	page 11
Sécurité incendie.....	page 12
Formation des cadres.....	page 13
Assistance à la gestion.....	page 14
Conclusion.....	page 16

CONTEXTE:

Nul n'est besoin d'insister sur le caractère primordial et prioritaire du secteur de l'aéronautique en matière de transports et communications pour un pays enclavé comme le Rwanda; qu'il s'agisse d'assurer la circulation des flux de marchandises (import et export) et de passagers (officiels, professionnels étudiants et bien-sûr touristes) ou des vols spéciaux et VIP, la pérennité du secteur aérien est la garantie pour le Rwanda d'une réelle indépendance économique et stratégique sur le plan géopolitique.

En tant que membre de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), le Rwanda a toujours fait l'effort de développer ce secteur conformément aux recommandations et normes internationales en vigueur. Le souci de garantir un niveau de sécurité optimal de la navigation aérienne au Rwanda et d'améliorer la qualité des services aéronautiques proposés aux différents usagers (compagnies aériennes) a par le passé et continue plus que jamais de guider les choix de la politique sectorielle en ce domaine. Toutefois, la spécificité des installations aéroportuaires, la nécessaire spécialisation des personnels d'encadrement et d'exécution, le coût très élevé des équipements de haute technicité indispensables, leur caractère évolutif et le degré de fiabilité (donc de sécurité) à assurer grâce à une maintenance efficace font que la coopération internationale, et particulièrement bilatérale, reste indispensable dans ce domaine notamment au vu des difficultés de disponibilité en devises que connaît le Rwanda.

Convention 150/CD/90

Fourniture de matériel de mesure spécifique

Rénovation des structures de l'ILS

Fournitures de rechanges

Formation du personnel de maintenance (longue durée et stages professionnels).

Cette convention prendra fin en décembre 1993.

Programme extraordinaire:

Programme de sûreté aéroportuaire en Afrique financé par le ministère Français de la Coopération et mis en oeuvre par Sofreavia: Etude de situation, fourniture et installation d'équipements de détection et de surveillance, formation à la maintenance sur site et assistance après installation sur demande. (Ce programme sera mis en oeuvre au Rwanda dans les plus brefs délais)

Assistance Technique:

Mise à disposition d'experts électroniciens Sofréavia-Service pour la mise en oeuvre de ces diverses conventions.

CCCE:

Divers financement dont:

Renforcement de la piste et aménagement des accotements pour accueillir les 747 (1981)

Extension et renforcement des aires de stationnement des avions(1981)

Aménagement des VRD (1981)

Zone aviation légère (1981)

Construction de la centrale électrique (1982)

Fourniture et installation des équipements électriques de la centrale (1983)

Etude d'aménagement et développement de la zone fret (1990)

Tous ces éléments concourent à l'idée de mettre sur pied un PROJET global d'envergure destiné à mener à bien cette transition et à assurer un avenir sûr et solide à ce secteur de l'aéronautique et notamment à l'organisme chargé de gestion, d'exploitation et d'entretien.

Ce PROJET doit donc prendre en compte les différents aspects suivants:

Travaux d'infrastructure / moyens humains et techniques pour la poursuite des travaux de maintenance .

Installations et/ou remplacement d'équipements électroniques d'aide à la navigation et à l'atterrissage et moyens humains, techniques et financiers d'en assurer la maintenance selon les normes internationales.

Remplacement et fournitures d'équipements de lutte anti-incendie, moyens humains de mise en oeuvre.

Mise sur pied d'un plan de formation des personnels de l'aéronautique, qu'ils servent à la Direction générale de l'Aéronautique en tant que personnel administratifs ou à la RAR en tant que personnel de gestion, d'exploitation et d'exécution. Il s'agit là de prévoir d'une part la formation longue durée des futurs cadres par des cursus adaptés (ingénieurs généralistes et spécialisés de l'aviation civile) et la formation moyenne durée de personnels internes d'un niveau suffisant pour suivre des cursus de spécialisation et d'autre part la formation professionnelle des personnels d'exécution (formation de base et formation permanente). Une politique de gestion des ressources humaines efficiente sera mise sur pied dans ce cadre.

Enfin, pour assurer la bonne mise en oeuvre et l'exploitation optimale des opérations précitées, pour garantir un fonctionnement sain et efficace de l'entreprise, la RAR va évoluer vers une structure plus autonome comme mentionné plus haut; cette évolution doit être bien préparée et structurée sur le plan des moyens techniques et humains.

Dans ce cadre, la partie Rwandaise sollicite l'appui de la Coopération Française pour mener à bien ce projet.

IDENTIFICATION

Les besoins à court-terme identifiés sont les suivants:

Remarque 1: Par mesure de clarté, les différents besoins ont été regroupés par secteur spécifique en faisant apparaître à chaque fois les aspects équipements/travaux, et formation/expertise.

Remarque 2: L'ordre de classement ne correspond pas à un critère de priorité, tous ces éléments étant prioritaires et constituant un besoin global cohérent.

SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE (EQUIPEMENTS, FORMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE)

INFRASTRUCTURES (ETUDES, TRAVAUX, EQUIPEMENTS, FORMATION)

LUTTE ANTI-INCENDIE (EQUIPEMENTS, FORMATION , EXPERTISES).

FORMATION DES CADRES DE L'ADMINISTRATION (DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE) ET DE LA RAR (CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES).

ASSISTANCE A LA RAR GESTION ET DEVELOPPEMENT (INFORMATISATION, FORMATION , ASSISTANCE TECHNIQUE)

REMARQUE: Soucieuse de jouer un rôle moteur dans le déroulement de ces opérations, la RAR s'engage à participer financièrement à certains investissements (tel que l'achat d'un véhicule anti-incendie par exemple), ce bien sûr dans les limites possibles de son budget, et techniquement par la mise en oeuvre et l'exécution d'une partie des travaux d'installation.

Appareils de mesure de maintenance

Indispensables pour renouveler le parc de ces appareils en service depuis plus de 12 ans, défectueux et sources de difficultés dans l'exercice de la maintenance des équipements électroniques.

Petit simulateur de contrôle aérien pour la formation des assistants-contrôleurs

Support didactique et formateur pour renforcer la qualité des cours administrés aux assistants-contrôleurs à Kigali.

II Assistance technique:

Maintien d'un expert-électronicien chargé de la mise en oeuvre des fournitures et installations, de la maintenance et de la formation sur site, en situation d'exploitation, des techniciens .

III Formation:

Transmissions et Radioguidage

Poursuite de la politique de formation et de recrutement des techniciens électroniciens. Nécessité de prendre en compte les défections en personnel (départs vers le privé, mutations, maladies) l'évolution des installations (nouveaux équipements et nouvelles installations) et l'évolution possible du trafic (service nocturne).

Formation de 2 Techniciens électroniciens à l'EAMAC

3 Stages spécifiques Nav aids.

Autres stages de formation permanente notamment de perfectionnement pour les anciens et formation à la maintenance des ordinateurs.

Infrastructures-Electricité

Cette section ne dispose actuellement que d'un électricien spécialisé, il est nécessaire de prévoir la formation de 2 Techniciens électriciens d'aéroport (formation EAMAC).

La quantité de climatiseurs en service dans les diverses stations nécessite la formation d'un frigoriste. Actuellement la RAR doit faire appel aux services coûteux et douteux d'entreprises privées locales.

INFRASTRUCTURES

I Travaux

Piste de Kigali:

La réparation des fissures et l'enlèvement des dépôts de gomme sont prioritaires. Une étude de renforcement de la piste (sur financement du fonds d'étude de la CCCE) est en cours et déterminera les besoins et coûts de l'opération de renforcement.

L'étude et l'aménagement d'un poste isolé de stationnement d'avion sur l'Aéroport de Kigali s'avère nécessaire pour des critères de sécurité.

Kamembe:

Des travaux de réhabilitation de la piste et des bâtiments de l'aéroport de Kamembe sont devenus urgents sous peine de devoir fermer prochainement cet aéroport pour cause de vétusté.

II Equipements

Des équipements d'entretien des chaussées (compacteur, pelle chargeuse, chaudière à bitume) permettront aux techniciens de la RAR de procéder aux réparations courantes et à un entretien suivi des chaussées et de la piste; Ces équipements pourront être ceux utilisés préalablement pour l'opération de resurfaçage/renforcement de la piste, opération à laquelle les techniciens d'entretien de la RAR devront être associés de manière à apprendre à manipuler ces engins.

III Formation

Afin d'assurer l'entretien, le suivi et les aménagements de ces infrastructures, la RAR a besoin de 2 techniciens en chaussée aéronautique (formation type Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat - LYON))

IV Expertises

Des études portant sur les points suivants sont demandées; elles permettront de mieux préparer l'avenir en matière de protection du site aéroportuaire et de sécurité .

Etude de l'écosystème et du Péril aviaire à Kigali (fréquentation assidue de nombreuses espèces d'oiseaux de grande taille).

FORMATION DES CADRES

Comme mentionné dans l'introduction, le besoin en la matière est réel pour l'avenir proche de l'aéronautique rwandaise, que ce soit dans le secteur de l'administration (Direction de l'Aviation Civile) ou celui de l'organisme chargé de gestion et exploitation aéroportuaire (RAR ou "future RAR").

La demande porte sur:

- 1 Ingénieurs IEEAC en télécommunications
- 1 Ingénieur IEEAC en circulation aérienne
- 1 ingénieur IEEAC en bases aériennes

Remarque: Les IEEAC formés à l'EAMAC de Niamey (Niger) répondent bien au besoin de nos services.

Ainsi que sur la possibilité de suivre certains modules des MASTERES de l'ENAC (10 mois) dans les domaines de l'exploitation aéroportuaire et du management aéroportuaire pour certains agents ayant le niveau requis voire d'autres stages spécialisés plus accessibles.

VOYAGES D'ETUDES pour les CADRES:

Visites d'autres plateformes aéroportuaires, conférences, séminaires, expositions, meetings aériens sont des facteurs d'ouverture sur la réalité de l'aéronautique civile africaine et mondiale, sur les perspectives d'avenir et par là même sur la mise à jour des connaissances des cadres.

Une formation en Gestion commerciale qui sera associée à la création d'un poste spécifique est également indispensable pour développer ce secteur sur la plateforme de Kigali.

Assistance technique:

Un poste d'assistant technique à la gestion permettrait de garantir non seulement une transition réussie pour la RAR mais aussi d'asseoir l'organisation et le fonctionnement du futur organisme en la matière.

APPUI AU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Engagé depuis 1991 dans un processus démocratique (révision de la Constitution et instauration du multipartisme), le RWANDA a franchi une nouvelle étape importante, en Avril 1992, avec, d'une part, la nomination d'un Premier Ministre issu de l'opposition, d'autre part, la constitution d'un gouvernement composé à parité de membres de l'ancien parti unique au pouvoir et de représentants des 3 principaux partis de l'opposition (dans le cadre des négociations en cours avec le Front Patriotique Rwandais, opposition armée constituée de réfugiés installés en OUGANDA, est prévue la participation de représentants du FPR à un gouvernement de transition). Des élections (présidentielles, législatives et municipales) doivent, également, être organisées en 1993.

Il importe, donc, de soutenir les efforts déployés par les autorités rwandaises en vue de l'instauration d'un régime démocratique, les axes d'intervention à privilégier pouvant être les suivantes :

1. Formation des députés et du personnel d'encadrement de l'Assemblée Nationale au fonctionnement du système parlementaire dans un contexte de multipartisme.
2. Appui à la décentralisation.
3. Contribution à l'organisation des élections.
4. Amélioration du fonctionnement des médias : Une aide à la création d'une filière "journalisme" au sein de l'Université Nationale du Rwanda pourrait, notamment être apportée.

Il convient, à cet égard, de souligner, que des actions en faveur de la mise en oeuvre du processus de démocratisation sont déjà en cours ou vont démarrer prochainement :

1. Appui au Ministère de la Justice :

Cette administration a, depuis 1991, bénéficié de 2 types d'aide :

- dans le cadre du projet visant à l'amélioration et du système judiciaire et du système et de la condition pénitentiaire, un magistrat est, depuis Novembre 1991, mis à la disposition du Ministère de la Justice. Il dispose, en 1992, d'une enveloppe de 200.000 FF (100.000 FF à titre d'appui logistique et 100.000 FF à titre d'aide sectorielle) affectée à la couverture des dépenses suivantes :

.../...

- bibliographie et impression de documents,
- frais de transport et de mission,
- frais de fonctionnement,
- organisation de conférences et cours,
- missions d'experts.

- sur l'enveloppe "Crédits Déconcentrés d'Intervention", une subvention d'un montant de 400.000 FF a été attribuée, le 3 Juillet 1992, en vue de l'amélioration :

- du fonctionnement de la police judiciaire,
- de l'efficacité des magistrats,
- de la condition pénitentiaire.

Ces crédits sont destinés à permettre, d'une part, au niveau du système judiciaire, la fourniture de matériel technique, de documentation et de manuels juridiques, d'autre part, au niveau du système pénitentiaire, la fourniture de vêtements, de nourriture, de produits et d'ustensiles divers, ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation et de construction :

2. Appui au Ministère de l'Information :

Deux opérations doivent démarrer rapidement :

- une convention de financement d'un montant de 15 MF relative au projet "Télévision Nationale Rwandaise" a été signée le 4 Septembre 1992.

- dans le cadre du programme de mise en place d'une presse publique et privée dans un contexte pluraliste, est prévue, en Octobre 1992, l'organisation d'un voyage d'études en Europe (Allemagne, Belgique, France et Suisse) à l'intention de 6 professionnels de l'information.

Ce voyage, qui est cofinancé par les 4 Etats concernés (la coopération française pour sa part prend en charge 2 personnes), a pour objectif essentiel de permettre aux participants d'étudier le règlement des rapports Presse/Etat, ainsi que les dispositions garantissant le pluralisme dans l'audiovisuel.

3. Appui au Ministère de l'Intérieur :

Au titre des Crédits Déconcentrés d'Intervention, une enveloppe de 600.000 FF a, en 1991, été affectée au projet "Appui au développement communal", qui doit bénéficier cette année d'une nouvelle subvention d'un montant de 800.000 FF.